



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2025 DDCT 49 - Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions de fonctionnement (79 400 euros) à 12 associations

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics.

Dans le même temps, la Ville de Paris a conclu un contrat de ville avec l'État, les organismes de sécurité sociale (Caf, CNAV, CPAM), la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission locale de Paris, l'EPEC, la Chambre de Commerces et d'Industries de Paris et La Poste. Ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers politique de la ville, dont la liste est fixée par le décret ministériel n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Dans ce cadre, la participation citoyenne et le soutien aux initiatives des habitantes et habitants constituent un engagement important et une priorité pour la Ville de Paris, soucieuse de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes dans les quartiers populaires. Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est l'un des principaux dispositifs de soutien aux initiatives des habitant.e.s dans ces quartiers. Il a été mis en place progressivement depuis les années 2000. Récemment, son importance a été réaffirmée dans le Pacte parisien pour les quartiers populaires et le contrat de ville.

Le FPH est une caisse abondée par la Ville et l'État pour financer de petits projets initiés par des habitant.e.s dans le cadre de l'animation et la cohésion sociale des quartiers. Il permet de financer ces projets à tout moment de l'année, de manière souple et rapide, en dehors du circuit classique de l'Appel à Projets. Les initiatives soutenues peuvent être des fêtes de quartier, des sorties familiales, des manifestations culturelles ou sportives, des actions éducatives, de prévention, etc.

La gestion du FPH est confiée à des associations locales. Nombre d'entre elles sont des centres sociaux mais l'on compte aussi par exemple des Centres Paris'Anim ou d'autres structures bien implantées dans leurs quartiers respectifs. Leur rôle est de faire connaître le dispositif aux habitant.e.s, d'organiser la tenue de comités d'attribution des fonds, d'accompagner les habitant.e.s porteur.euse.s de projets et de leur verser les fonds nécessaires, de faire enfin un bilan avec chacun d'entre eux.

A Paris, le FPH s'est implanté progressivement dans une demi-douzaine de quartiers pionniers jusqu'à sa généralisation en 2017 à l'ensemble des arrondissements en politique de la ville. Il a continué depuis à se renforcer et étendre son champ d'action. La mise en place du FPH a ainsi été, dès 2024, l'une des premières actions menées dans les territoires entrants de la géographie des quartiers populaires comme la Porte de Vincennes (12e) et les quartiers du 15e. En 2025 un FPH est créé pour le quartier de la Porte d'Asnières (17e) et le 13e arrondissement voit l'arrivée d'un second porteur associatif pour couvrir les quartiers Bédier-Boutroux-Oudiné-Chevaleret, Nationale et Masséna-Villa d'Este. En 2025, Paris compte donc 16 comités FPH portés par 14 associations différentes, répondant d'ores et déjà à l'objectif du Pacte parisien pour les quartiers populaires en couvrant l'ensemble des 35 quartiers.

Le FPH a confirmé sa croissance en 2024 avec 160 projets soutenus (+15 %). Cette tendance est amenée à se poursuivre en 2025 avec l'arrivée de 2 nouveaux FPH dans le 13e et le 17e, et l'arrivée à maturité de ceux lancés en 2024 dans le 12e et le 15e. Afin de financer cette montée en charge, la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France est sollicitée par la Ville pour renforcer sa contribution à hauteur d'un tiers des financements apportés à chaque FPH couvrant des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Comme chaque année, une attention particulière a été portée sur la présence éventuelle de reliquats d'années antérieures, et sur leur réduction. Ainsi cette année la subvention n'est pas proposée pour deux associations gestionnaires présentant des reliquats suffisants pour financer l'action FPH en 2025. Il s'agit des associations ARBP (quartier populaire du 13^e Kellermann-Paul Bourget) – reliquat de 7 000 €, et Ecole Normale Sociale (quartiers populaires du 18^e Porte de la Chapelle-Charles Hermite, Chapelle Evangile-Chapelle International, Chapelle Sud) – reliquat de 7 980 €.

Aujourd'hui il vous est proposé de voter des subventions pour 12 associations gestionnaires du dispositif, pour un montant total de 79 400 € sur le budget de fonctionnement du Service Politique de la Ville :

Association AIRES 10 (10^{ème} arrondissement) :

[Quartiers populaires Grange-aux-Belles – Buisson Saint-Louis et Louis Blanc-Aqueduc](#)

L'association Initiatives rencontres et solidarité 10ème (Aires 10), membre de la fédération des centres sociaux parisiens, a pour but de gérer la Maison de quartier Aires 10, située en

quartier populaire, afin d'en faire un lieu d'accueil des habitant.e.s, de solidarité et de culture populaire.

À ce titre elle mène une action sociale globale qui s'articule autour de trois champs d'action : des activités régulières qui répondent aux besoins des habitant.e.s (accès aux droits, apprentissage du français, accompagnement à la scolarité, jeunesse, famille ...), des projets collectifs sur des thèmes variés (santé, alimentation, culture, vacances, parentalité...) et l'animation de la vie de quartier pour participer à un territoire accueillant, engagé et citoyen.

Le centre social Aires 10 reprend la gestion du FPH 10^e en 2025. Le changement de porteur doit occasionner une relance du dispositif sur le 10^e avec un objectif de 8 projets d'habitant.e.s soutenus et accompagnés en 2025. Il est tenu compte d'un reliquat d'année antérieure (4 674 €) pour une proposition d'enveloppe complémentaire de 2 000 €, soit une contribution de 1 300 € de la Ville de Paris et de 700 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Du fait de la relance du FPH sur le 10^e arrondissement et compte tenu de la présence du reliquat il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 300 € à l'association Aires 10.

Association LE PICOULET (11^{ème} arrondissement) :

[Quartier populaire Belleville-Fontaine au Roi](#)

L'association Le Picoulet a pour but de gérer la Maison de quartier et le centre social afin d'en faire un lieu de solidarité et de culture populaire. À ce titre, elle mène une action sociale globale (accueil social, accueil convivial, temps et groupes de réflexion, d'activité et de convivialité, ateliers d'apprentissage du français, accompagnement à la scolarité, développement de projets avec les jeunes du quartier, espace public numérique, animations familiales) ayant pour principe de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse, principalement les habitant.e.s du quartier de la Fontaine au Roi.

Le centre social Le Picoulet a repris la gestion du FPH 11e en 2018. Le FPH 11 a confirmé en 2024 la dynamique observée l'année précédente avec 10 projets habitant.e.s soutenus. Le nouveau comité de gestion est stabilisé avec d'anciens porteurs, des conseillers de quartier et conseillers citoyens, et des projets sont d'ores et déjà en vue pour 2025. L'objectif 2025 est de 10 projets accompagnés, ce qui correspond à une enveloppe de 9 000 €, soit 6 000 € de contribution de la Ville de Paris et 3 000 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu de cette dynamique il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Le Picoulet.

Association CENTRE PARIS ANIM' MAURICE RAVEL (12^{ème} arrondissement) :

Quartier populaire de la Porte de Vincennes

2024 a vu le lancement du FPH dans le quartier de la Porte de Vincennes suite à l'entrée du quartier dans la géographie des quartiers populaires. Le dispositif est porté par le CPA Maurice Ravel, avec l'ambition d'en faire un dispositif amorce de plusieurs acteurs clés du territoire. 3 projets d'habitant.e.s ont été soutenus pour cette première année, et l'objectif est de 6 projets en 2025. Il est tenu compte d'un reliquat de Subvention de 1 650 € pour une proposition de subvention complémentaire de 3 700 €.

Compte tenu du développement du FPH sur la Porte de Vincennes il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 700 € à l'association CPA Maurice Ravel.

CENTRE PARIS ANIM' OUDINE (13^{ème} arrondissement)

(Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PARIS)

[Quartiers populaires Bédier-Boutroux-Oudiné-Chevaleret, Nationale et Masséna Villa d'Este](#)

Le CPA Eugène Oudiné est un lieu d'informations, d'échanges et de rencontres pour tous. Pour les enfants, c'est un espace éducatif où ils s'épanouissent à travers des activités ludiques encadrées par des professionnels. Pour les adolescents, le centre propose des projets inspirants, favorise la mixité sociale et culturelle, encourage l'autonomie, et vise leur épanouissement personnel. Pour les adultes, le centre offre diverses activités pour explorer la culture et exprimer leur créativité. C'est également un lieu qui soutient les initiatives citoyennes et renforce les liens sociaux, accueillant et valorisant les idées des habitant.e.s. Le centre abrite aussi « Mon Paris FM », une web radio ouverte 24h/24, dédiée à la promotion de l'éducation aux médias et à la communication dans le quartier.

En accord avec la Mairie d'arrondissement, le centre prend en 2025 la gestion du FPH dans les quartiers Est du 13^e arrondissement, en complément de l'association ARBP qui conserve la gestion du FPH pour le quartier Kellermann-Paul Bourget. L'objectif est de développer beaucoup plus le dispositif sur les quartiers concernés. Pour cette première année il est prévu de soutenir 6 projets pour une enveloppe de 5 300 €, soit 3 500 € de contribution de la Ville et 1 800 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu de la relance du FPH sur les quartiers populaires de l'Est du 13^{ème}, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 500 € à l'Association Ligue de l'enseignement - Fédération départementale de Paris.

Association LÉO LAGRANGE (14^{ème} et 15^{ème} arrondissements)

[FPH du 14^e: quartiers populaires Didot-Porte de Vanves, Plaisance-Pernety et Porte d'Orléans](#)

[FPH du 15^e: quartiers populaires Falguières et Porte Brancion-Périchaux](#)

Situé en plein cœur du quartier de la Porte de Vanves, le Centre socioculturel Maurice Noguès est un pôle d'activités sociales, éducatives et culturelles. Cette structure de référence pour les habitant.e.s et les partenaires fait partie de la fédération Léo Lagrange. De nombreuses activités à destination de tous les publics y sont proposées : accompagnement scolaire, ateliers informatiques et sociolinguistiques, taï-chi, projets d'insertion professionnelle à destination des femmes, ateliers cuisine, thés dansants pour les seniors, animation d'un mois autour de l'égalité femmes-hommes, fêtes de quartiers. Le centre social porte le FPH sur les quartiers du 14^e depuis 2014, et depuis 2024 sur les nouveaux quartiers du 15^e.

Sur le 14^e, le FPH a connu une forte croissance en 2024 avec 15 projets soutenus, et notamment de premiers projets sur le quartier entrant de la Porte d'Orléans. L'objectif est similaire pour 2025 ce qui correspond à une enveloppe de 13 200 €. Il faut rappeler que le compte du FPH présente un reliquat de 4 353 €.

Compte-tenu des éléments mentionnés plus haut, il est proposé une subvention 2025 de 9 000 € soit une contribution de 6 000 € de la Ville de Paris et de 3 000 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Sur le 15^e, 3 projets d'habitant.e.s ont été soutenus pour cette première année, et l'objectif est de 6 pour 2025, ce qui représente une enveloppe prévisionnelle de 5 300 €.

La subvention proposée pour 2025 est de 5 300 €, soit 3 500 € de contribution de la Ville de Paris et 1 800 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu du développement du FPH dans les quartiers populaires des 14^e et 15^e arrondissements, et en tenant compte du reliquat, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 500 € à l'association Léo Lagrange.

Association ESPACE DE VIE SOCIALE AECS (17^{ème} arrondissement)

[Quartiers populaires Porte Pouchet-Porte de Saint-Ouen-Porte de Clichy et Porte d'Asnières](#)

Créée en 1997, l'association AECS a été labellisée Espace de Vie Sociale en juillet 2024. Le projet de l'association s'articule autour de plusieurs axes : l'éducation et la parentalité (accompagnement scolaire, projets éducatifs innovants, lien parents enfants, répit parental, appui aux familles monoparentales), l'animation de l'espace public (rue de Noël, rue des habitant.e.s, rue des enfants et autres animations), l'écologie (jardins participatifs), la solidarité (frigo solidaire, développement du lien social dans le quartier).

Les spécificités d'AECS sont d'accompagner un nombre important de jeunes (40 à 50 stagiaires par an formés à la méthodologie de projets), de développer des partenariats et un

accueil pour d'autres associations locales. AECS fait partie du collectif QPV 17-18 qui œuvre sur l'interconnaissance des jeunes des deux arrondissements.

L'association reprend en 2025 la gestion du FPH du 17^e suite au souhait du Centre Social Cefia de ne plus le porter. A la demande de la Mairie d'arrondissement chacun des deux quartiers populaires du 17^e disposera de son propre comité de gestion du FPH.

Pour le quartier Porte Pouchet-Porte de Saint-Ouen-Porte de Clichy : 29 projets ont été réalisés en 2024, en hausse de 50% du fait, notamment, du développement sur la Porte de St Ouen. Le potentiel est donc très élevé mais du fait du changement de porteur l'objectif fixé pour 2025 est de 20 projets à une moyenne de 500€, ce qui correspond à une enveloppe de 11 000€ dont nous retranchons 2 000€ de reliquat 2024 pour arriver à une subvention de 9 000 €, soit 6 000 € de contribution de la Ville de Paris et 3 000 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Dans le quartier de la Porte d'Asnières : Le FPH démarre en 2025 sur ce nouveau quartier mais l'équipe de développement local anticipe d'ores et déjà une forte demande des habitant.e.s. L'objectif fixé est de 10 projets pour une enveloppe de 5 500€. Pas de contribution de l'Etat sur ce quartier du fait de l'absence de quartier prioritaire.

Compte tenu de la dynamique du FPH 17^e et de l'extension du dispositif sur de nouveaux territoires, et en tenant compte du reliquat, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 11 500 € à l'association Espace de Vie Sociale - AECS.

Association SALLE SAINT BRUNO (18^{ème} arrondissement)

[Quartier populaire de la Goutte d'Or](#)

L'association Salle Saint Bruno a pour objet de soutenir les initiatives collectives favorisant le développement social du quartier de la Goutte d'or. Elle intervient notamment dans la médiation interculturelle, la gestion de locaux partagés, l'animation locale (fête de la Goutte d'or, projets mémoriels, média de quartier), l'accompagnement vers l'emploi, l'inclusion numérique. L'association exerce son activité en plein cœur du quartier et a su tisser des liens avec les habitant.e.s et les acteurs locaux. Elle réalise et soutient des actions de développement local initiées collectivement par les acteurs associatifs de la Goutte d'Or.

Le FPH a été co-élaboré par la Salle Saint Bruno, le conseil de quartier Goutte d'Or / Château Rouge et l'équipe de développement local. Il finance chaque année des initiatives locales touchant plusieurs centaines de personnes : actions de convivialité, spectacles, embellissement du quartier, brocantes... Le comité de gestion se réunit une fois par mois environ pour rencontrer les porteurs de projets et choisir ceux à soutenir.

Le FPH Goutte d'Or a soutenu 10 projets d'habitant.e.s en 2024. L'objectif pour 2025 est de 14 projets accompagnés, ce qui correspond à la moyenne constatée sur les 3 dernières années. Présence d'un reliquat de 2 300 €. Proposition de subvention 2025 de 10 000 €, soit 6 700 € de contribution de la Ville de Paris et 3 300 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu de la dynamique du FPH 18^e Goutte d'Or et en tenant compte du reliquat, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 700 € à l'association Salle Saint Bruno.

Association CENTRE SOCIAL LA MAISON BLEUE (18^{ème} arrondissement)

Quartiers populaires Porte Montmartre-Porte de Clignancourt-Porte des Poissonniers, Amiraux-Simplon-Poissonniers, Blémont-Moskova

Le centre social La Maison Bleue a repris la gestion du FPH sur ce territoire en 2024 avec une belle dynamique puisque 13 projets d'habitant.e.s ont déjà été soutenus. L'objectif est fixé à 18 projets pour 2025, avec notamment un développement attendu sur le quartier de la Porte des Poissonniers et l'accent mis sur la mobilisation des jeunes porteurs de projets. L'enveloppe nécessaire est estimée à 15 000 €. Un reliquat de 1 580 € est comptabilisé à la fin de l'exercice 2024, d'où une proposition de subvention de 13 400 €, soit une contribution de 8 900 € de la Ville de Paris et de 4 500 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu de la dynamique du FPH 18^e Nord-Ouest et en tenant compte du reliquat, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 900 € à l'association Centre Social La Maison Bleue.

Association PROJETS 19 (19^{ème} arrondissement)

Quartiers populaires Algérie-Compans-Potain, Chauffourniers, Danube-Solidarité-Marseillaise, Michelet-Alphonse Karr-Rue de Nantes, Rosa Parks-Emile Bollaert, Stalingrad-Riquet

L'association Projets 19 a pour objet de renforcer le lien social à travers la mise en place et l'accompagnement d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emploi et l'insertion professionnelle. Elle s'adresse notamment aux habitant.e.s des quartiers populaires des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. Projets 19 porte le FPH dans le 19^e depuis des années.

Le nombre de projets FPH dans le 19^{ème} s'est maintenu à un niveau très élevé en 2024 avec 38 projets financés, ce qui correspond à la moyenne constatée depuis 2016. L'objectif est inchangé pour 2025, pour une enveloppe de 21 000 €, soit une contribution de 14 000 € de la Ville de Paris et de 7 000 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu de l'importance du dispositif sur le 19^{ème} arrondissement, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 14 000 € à l'association Projets 19.

Association ARCHIPELIA (20^{ème} arrondissement)

Quartier populaire Belleville

Le centre social Archipélia intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. Il s'agit d'un partenaire structurant du quartier de Belleville, qui propose un accueil de proximité des habitant.e.s du quartier, des projets de soutien à la parentalité, à l'égalité femmes-hommes et des projets de formations dans le domaine linguistique et de l'emploi. L'association Archipelia a accompagné de nombreux projets de participation des habitant.e.s, notamment autour de l'égalité femmes-hommes.

Le FPH Belleville poursuit sa croissance avec 16 projets financés en 2024, notamment plusieurs projets de jeunes de 18-20 ans. Pour 2025, le nombre de projets attendu est identique, pour une enveloppe globale de 12 000 €, soit une contribution de 8 000 € de la Ville de Paris et de 4 000 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu de la dynamique du dispositif sur le 20^{ème} Belleville, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association Archipélia.

Association AOCSA - LA 20^E CHAISE (20^{ème} arrondissement)

Quartier populaire Amandiers

L'association AOCSA - la 20^e Chaise porte le centre social du quartier Amandiers. Elle intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. C'est un partenaire structurant dans le cadre de ses actions de lien social et des projets menés en direction des publics jeunes, mais également des ateliers sociolinguistiques et des permanences d'accès aux droits.

8 projets ont été financés en 2024 sur le quartier des Amandiers. Il est attendu le même nombre de projets pour 2025, ce qui correspond à une enveloppe globale de 8 000 €. Un reliquat important de 4 628 € est constaté fin 2024, d'où une proposition de subvention 2025 de 3 400 €. La contribution de la Ville de Paris est de 2 300 € et de la Préfecture de Paris-IDF de 1 100 €.

Compte tenu de l'importance du dispositif sur le quartier des Amandiers, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 300 € à l'association AOCSA - La 20^e Chaise.

Association SOLEIL BLAISE (Portes du 20ème arrondissement)

Quartiers populaires Félix Terrier-Porte de Montreuil Nord, Fougères-Le Vau, Python Duvernois, Saint Blaise, Tour du Pin-Porte de Montreuil Sud

Le centre social Soleil Blaise est un équipement de proximité, ouvert à tous, identifié comme lieu d'animation globale, d'activités éducatives et culturelles, de services en direction des habitant.e.s du quartier, et notamment des familles. Sa nouvelle implantation en février 2016, au cœur du quartier des Portes du 20^{ème} et dans des locaux plus adaptés, lui a permis d'étendre son rayonnement en incluant de nouveaux quartiers (Python Duvernois, Félix Terrier, Porte de Montreuil) et renforce son caractère structurant au sein du territoire prioritaire.

Le FPH a connu une belle dynamique en 2024 sur les Portes du 20ème avec 8 projets d'habitant.e.s soutenus. 7 projets sont prévus pour 2025, avec un effort particulier sur la mobilisation des jeunes porteurs de projets, ce qui correspond à une enveloppe globale de 6 000 €. Cela représente une contribution de 4 000 € de la Ville de Paris et de 2 000 € de la Préfecture de Paris-IDF.

Compte tenu de la dynamique du dispositif sur les Portes du 20ème, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Soleil Blaise.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris